



Foix, le 25 août 2015

Monsieur le Directeur Général
Office National des Forêts
2, avenue Saint Mandé
75012 PARIS

Monsieur le Directeur Général,

Je vous ai récemment transmis la motion prise par l'ANCM lors de son Assemblée Générale (cf courrier du 23 juillet joint) au sujet des difficultés rencontrées par le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs de Haute Savoie relatif à la chasse sur les territoires domaniaux.

Depuis ces événements, il semblerait que de manière plus générale les discussions sur la relocation des territoires domaniaux pour la période 2016/2020 ne se passent pas dans des conditions optimales.

Sans rentrer dans un détail fastidieux, les exemples se multiplient où tant d'un point de vue technique que financier, les agences locales s'affranchissent de manière parfois très surprenante du cadre général discuté en son temps entre la FNC et l'ONF qui m'avait-il semblé devait privilégier le dialogue et la raison.

Ainsi, les exigences des agences relatives à l'exécution des maxima des plans de chasse, la diminution de la liste des espèces chassables, la limitation du nombre de véhicules ou de fusils, les restrictions diverses et variées à l'exercice de la chasse pour « causes environnementales » se multiplient. Celles-ci ajoutées à des propositions de loyers, malgré une période d'inflation quasi nulle, toujours orientées vers une hausse difficilement explicable ne peuvent que nous inquiéter.

Est-il utile de rappeler pour ce qui touche les secteurs de montagne notamment que si l'équilibre sylvo-cynégétique est l'objectif que nous sommes supposés rechercher en commun, ces territoires méritent une attention particulière. En effet, la plus grande

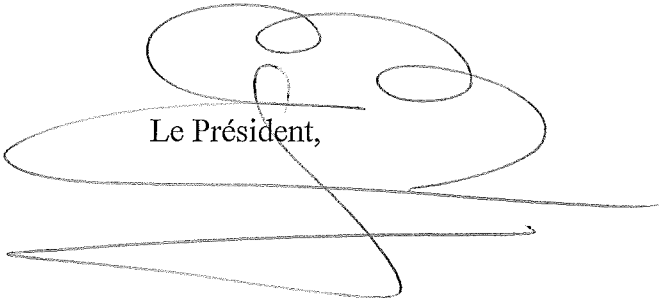
Association Nationale des Chasseurs de Montagne
Fédération Départementale des Chasseurs de l'Ariège
Le Couloumié Labarre
09000 FOIX

souplesse en matière d'accès aux zones de chasse et de pratique de la chasse doit être de mise et non pas limitée (circulation en temps de neige...). De la même manière, pour les loyers au regard des conditions météorologiques qui rendent ces territoires si particuliers inaccessibles pendant de longs mois, limitant ainsi leur utilisation par des chasseurs pourtant locataires, ils devraient pouvoir être revus à la baisse.

J'espère que ces quelques considérations vous permettront de demander à vos Directeurs d'agences de conduire ces discussions dans le souci du maintien d'une chasse accessible au plus grand nombre, dans des conditions satisfaisantes.

Je reste bien évidemment à votre entière disposition si vous le jugez nécessaire pour débattre plus dans le détail des situations de blocage, voire de conflits.

Dans l'attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de ma parfaite considération.


Le Président,
Jean-Luc FERNANDEZ

Copie :

*Monsieur le Président de la FNC
Monsieur le Président de l'ANCGG
Messieurs les Présidents de FDC
Tous les adhérents de l'ANCM*